

*des Princes Ec.* Decemb. 1735. 393

heurs autres sources, & s'est livré aux reflexions que son sujet lui presentoit, quand il a crû qu'elles pouvoient instruire.

Il n'y a que ces deux Causes bien déduites qui font l'objet du second Tome des *Causes célèbres*.

La premiere du Tome III. est celle du Sr. de la Pivardiere, l'épithete de *singuliere* semble faire exprés pour cette aventure. Est-il étrange que les premiers Juges aient cru le Sr. de la Pivardiere un faux personnage, puisque le Chef du Parlement, qui étoit alors Avocat Général, eut d'abord cette opinion; & que Mr. Daguesseau Chancelier de France, qui étoit aussi Avocat Général, & qui conclut définitivement pour le Sr. de la Pivardiere, eut tant de peine à le déterminer en sa faveur? Cependant quels Magistrats! Combien de gens, qui ont eu connoissance de cette affaire, croient encore qu'il y a des mysteres qu'on n'a pû approfondir.

Qui ne plaindroit le sort de la Jollivet? Ni ses appas, ni sa sagesse n'ont pû la dérober à son infortune: Le perfide qui l'abusa, auroit subi une peine plus severe, s'il eût été jugé par le public. Au reste la question fut traitée avec tout l'art que des Avocats intelligens savent donner à leur sujet.

La belle Epiciere qui portoit la dissolution sur son front, conseillée par Le Noble son Amant, trouva pour elle dans le cœur corrompu de ce célèbre criminel, une grande sympathie. L'abus qu'ils firent de la maxime qui veut que le mariage annonce la paternité, fut reprimé, & ils souffrirent la peine qu'ils meritoient.

L'infortuné Le Brun renouvela l'histoire du Sr. d'Anglade, & fit verser des larmes aux cœurs les plus durs sur sa fatale destinée.

On voit à la suite plusieurs Testamens singuliers